



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Commission de l'aménagement du territoire**

### **Rapport**

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi  
d'intérêt privé n° 207, Loi concernant la Ville de  
Terrebonne  
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 9 juin 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :  
n° 689-20220610

---

**2022**

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 9 JUIN 2022.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES .....	1
AUDITION .....	1
ÉTUDE DÉTAILLÉE .....	2
REMARQUES FINALES .....	2

Séance du jeudi 9 juin 2022

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 207,  
Loi concernant la Ville de Terrebonne (Ordre de l'Assemblée le 12 mai 2022)

Membres présents :

M<sup>me</sup> Boutin (Jean-Talon), vice-présidente

M. Benjamin (Viau)

M<sup>me</sup> Grondin (Argenteuil) en remplacement de M. Provençal (Beauce-Nord)

M. Jacques (Mégantic)

M<sup>me</sup> Lachance (Bellechasse) en remplacement de M. Bussière (Gatineau)

M. Skeete (Sainte-Rose)

M. Tremblay (Dubuc)

Intéressée :

Municipalité de Terrebonne :

M. Mathieu Traversy, maire

M<sup>me</sup> Carole Poirier, directrice de cabinet

M<sup>e</sup> Audrey Chevrette, direction du greffe et des affaires juridiques

---

La Commission se réunit à la salle Marie-Claire-Kirkland de l'hôtel du Parlement.

À 15 h 58, M<sup>me</sup> Boutin (Jean-Talon) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M. Jacques (Mégantic) de bénéficier d'un temps de parole de cinq minutes après chaque intervention.

### **REMARQUES PRÉLIMINAIRES**

M. Jacques (Mégantic) et M. Benjamin (Viau) font des remarques préliminaires.

### **AUDITION**

La Commission entend la Ville de Terrebonne.

## ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de permettre à M. Traversy et M<sup>e</sup> Chevette de prendre la parole.

Article 1 : Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M<sup>me</sup> Boutin (Jean-Talon) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

## REMARQUES FINALES

M. Benjamin (Viau) et M. Jacques (Mégantic) font des remarques finales.

À 16 h 15, M<sup>me</sup> la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un nouveau mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La vice-présidente de la Commission,

**Original signé par**

**Original signé par**

\_\_\_\_\_  
Félix Fortin-Lauzier

\_\_\_\_\_  
Joëlle Boutin

FFL/cv

Québec, le 9 juin 2022

